

De : [pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr) <[pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr)>

Envoyé : lundi 3 mai 2021 21:22

À : destinataires inconnus:

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID -19 // Point de situation au 03.05.2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,  
Madame la Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

## 1. Point épidémiologique

Au 3 mai 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 344 (-19) hospitalisations en cours dont 74 (-4) en réanimation
- 749 personnes décédées

Du 24/04 au 30/04	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie	National	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	177,2 / 100 000 ↘	212,7 / 100 000 ↘	196,6 / 100 000 ↘	242,22 / 100 000 ↘	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	90,3 / 100 000 ↘	106,3 / 100 000 ↘	112,4 / 100 000 ↘	/	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations	/	/	42,30 % ↘	111,3 ↗	> 30 %

(en référence au nombre de lits réellement ouverts à date)

## 2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

### • Bilan chiffré au 03/05/2021

Au 3 mai 2021, 2 154 555 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Île de France, l'Auvergne Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

En Haute-Garonne, 407 289 injections ont été réalisées (301 954 premières injections et 105 335 secondes injections). 72% des personnes âgées de plus de 75 ans ont reçu au moins une injection.

### • Audio-conférence avec les présidents des EPCI et les maires des communes de la Haute-Garonne ce lundi 03/05/21

En lien avec le président de l'ordre des médecins de Haute-Garonne et l'ARS, j'ai réuni ce matin le président du conseil départemental, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale et les maires des communes accueillant un centre de vaccination, afin de dresser le bilan de la première étape de la campagne de vaccination qui visait les personnes les plus vulnérables ou exposées (les personnes âgées, les personnes ayant des facteurs de comorbidité, les professionnels de santé,...) et d'examiner les évolutions nécessaires de la stratégie vaccinale dans notre département du fait de l'augmentation massive du nombre de doses attendue.

407 289 injections ont été réalisées en Haute-Garonne où la vaccination des personnes les plus vulnérables face au COVID-19 sera bientôt achevée. 72% des personnes âgées de plus de 75 ans sont vaccinées. Ce résultat est le fruit de la mobilisation de l'ensemble des médecins libéraux, des collectivités territoriales, du SDIS, du CHU au sein des 36 centres de vaccination existants en Haute Garonne.

Dès le mois de juin, nous allons entrer dans une seconde phase de la vaccination avec l'élargissement de la cible vaccinale au plus de 18 ans et la montée en puissance des approvisionnements.

La stratégie que nous devons adopter pour faire évoluer notre dispositif du fait de cette augmentation massive du nombre de doses repose sur la création de 7-8 centres de vaccination de taille intermédiaire (CTI) répartis sur le territoire, qui permettront de vacciner de 500 à 1000 personnes par jour tout en optimisant la mobilisation des professionnels de santé durant la période estivale et au-delà. Les centres actuels de vaccination, qui ont atteint aujourd'hui le maximum de leur capacité, continueront de fonctionner concomitamment avec les nouveaux centres de vaccination jusque fin juin-début juillet. La création de ces nouveaux centres de vaccination permettra d'assurer une montée en puissance plus rapide et plus intense de la vaccination au profit de nos concitoyens.

Dans cet objectif, je tiendrai dans les jours qui viennent des réunions techniques avec les collectivités concernées, par bassin de santé. Ces échanges permettront d'étudier les propositions qui seront faites, en lien étroit avec la communauté de santé des territoires concernés, afin de trouver les localisations les plus adaptées pour ces centres de vaccination de taille intermédiaire.

Ces centres, qui ont vocation à être portés en partenariat avec les collectivités territoriales, devront être opérationnels au mois de juin. Leur ouverture et leur montée en puissance se feront de façon échelonnée.

Je reviendrai vers vous dans les meilleurs délais pour vous exposer le résultat de ce travail.

## 3. Modification du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence

Le Président de la République annonçait la semaine dernière un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département.

Hier est paru au journal officiel le décret n°2021-541 du 1er mai 2021 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 et marquant ainsi la première étape du déconfinement envisagé. Les modifications apportées concernent notamment :

- **les déplacements en journée** (art. 4 du décret du 29/10/2020) : les déplacements infra-régionaux et inter-régionaux sont autorisés. De fait les déplacements liés à des transferts ou transits vers ou depuis des gares ou aéroports dans le cadre de déplacements de longue distance sont autorisés sans limitation.
- **l'accueil des mineurs dans les écoles, collèges, lycées et centres de formation d'apprenti** : les activités scolaires et péri-scolaires sont autorisées, y compris les activités physiques et sportives de ces groupes en intérieur (dans les ERP de type X et dans les salles à usage multiple de type L). Les règles relatives aux activités extrascolaires sont inchangées, de même que les dispositions relatives aux conservatoires.
- **les établissements sportifs de plein air** : ils peuvent désormais accueillir les groupes scolaires et périscolaires pour leurs activités physiques et sportives ainsi que les autres personnes mineures et majeures pour ces mêmes activités à l'exception des sports collectifs et des sports de combat.
- **l'autorisation des examens de l'enseignement supérieur en présentiel**.

Vous trouverez en pièce jointe le tableau de synthèse mis à jour.

#### **4. Interdiction de consommation d'alcool dans certains lieux de la ville de Toulouse**

Par arrêté du 2 mai 2021, j'ai décidé d'interdire la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique dans certains secteurs de la ville de Toulouse. Cette interdiction est valable depuis ce lundi 3 mai à 0h00 jusqu'au mardi 18 mai 2021 inclus.

Vous trouverez en pièce jointe cet arrêté.

#### **5. Dispositif de suivi de crise en Préfecture**

Le dispositif de suivi de crise : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Étienne GUYOT*